

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 14 MAI 2025

ID : 056-215600420-20250429-DEL2025_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2025

N°DC-2025-28

Conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement – Année 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le mercredi vingt-trois avril deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Laurence MORVAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL ; Mme Nathalie DUMONT à Mme Isabelle TAINGUY ; M. Sébastien CHENAIS à M. Sébastien BOURDAIS et Mme Carole MIANNAY à Mme Sandrine OLLIC

Secrétaire de séance : M. Gilles DRÉANO

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est une association reconnue d'intérêt générale qui permet aux communes morbihannaises de recourir aux services d'une équipe de professionnels spécialisés : architectes DPLG, géographes-urbanistes et environnementaliste.

Au-delà du conseil aux collectivités, les architectes peuvent également recevoir gratuitement, sur rendez-vous, les habitants afin de les aider à penser leurs projets de construction, de rénovation ou d'extension de leurs logements.

Le montant de cotisation est fixé à 0.33 € par habitant, sur la base de la population municipale 2022 (2258 habitants).

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion au CAUE pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **RENOUVELLE** l'adhésion au CAUE pour l'année 2025 pour un montant de 745,13€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

